



**Formation : Identifier les violences sexistes et sexuelles au travail et savoir y faire face en tant que manager**

Cette formation permet :

De savoir identifier les violences sexistes et sexuelles au travail dans ses propres comportements et dans ceux des autres afin de pouvoir agir face à ces violences en tant que manager. Les violences abordées pendant la formation sont les suivantes : l'agissement sexiste, l'outrage sexiste, la discrimination, le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle et le viol.

**Intitulé** : Identifier les violences sexistes et sexuelles au travail et savoir y faire face en tant que manager

**Population ciblée** : manager, responsable d'équipe

**Prérequis** : aucun

**Objectifs pédagogiques** :

- Reconnaître un agissement sexiste au travail
- Reconnaître une situation de harcèlement sexuel au travail
- Recadrer les comportements inappropriés et les violences au travail
- Connaître plusieurs contacts clés internes à même de recevoir un signalement de violences au travail
- Savoir traiter un signalement de violence au travail

**Contenu détaillé et déroulé pédagogique** : sur demande

**Durée** : 3 h 30

**Format** : présentiel, distanciel ou hybride

**Langues** : français ou anglais

**Modalités et délais d'accès** : un mois

**Nombre de stagiaires** : 12 personnes maximum par session

**Tarif** : devis sur demande

**Contact :** [elisabeth.chaudiere@ekiwork.com](mailto:elisabeth.chaudiere@ekiwork.com)

### **Méthodes pédagogiques mobilisées :**

Nos interventions sont TRES pratico-pratiques (très peu théoriques et non-idéologiques). Nous mettons en lumière de manière très concrète les sujets de nos interventions. Nous donnons des outils à l'ensemble des salarié·es quel que soit leur rôle au sein de votre structure. Notre dynamique pédagogique s'appuie sur leur contribution.

### **Outils pédagogiques :**

- Supports vidéo
- Visuels
- Quiz
- Réflexions individuelles
- Réflexions collectives
- Cas pratiques
- Mises en situation

Même si nous sommes expert·es et maîtrisons très bien nos sujets, nos contenus et nos messages sont simples, concrets et précis, ce qui les rend très accessibles.

### **Modalités d'évaluation de nos interventions :**

Pour toutes nos interventions, un questionnaire d'évaluation à chaud est partagé aux stagiaires en fin d'intervention. Un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé 3 mois après l'intervention. Nous envoyons les retours des stagiaires quelques jours après la fin de l'intervention au commanditaire. Ainsi que les retours à froid, 3 mois plus tard.

Nous envoyons par ailleurs en fin de mois, une évaluation au commanditaire pour chaque type d'interventions réalisées dans le mois.

### **Modalité d'évaluation des compétences des stagiaires :**

Pour les formations uniquement, nous évaluons les compétences des stagiaires via un QCM en fin d'intervention.

Nous vous envoyons également les résultats de ces évaluations quelques jours après la fin de l'intervention avec les retours à chaud des stagiaires.

### **Ressources :**

un quiz et des ressources pour ouvrir la discussion et 'donner envie' sont transmis aux stagiaires en amont de l'intervention. Un livret digital et/ou le support de l'intervention est mis à disposition des stagiaires ou envoyé par email en fin d'intervention.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Nos conférences, ateliers et formations sont accessibles à toutes et à tous.

**Céline Hanek**, référente handicap pour EKIWORK s'assure systématiquement de la présence ou non de personnes en situation de handicap parmi les stagiaires et propose des adaptations spécifiques au cas par cas.

À tout moment, en tant que stagiaire ou commanditaire, vous pouvez joindre Céline Hanek pour lui partager des demandes d'adaptation de nos interventions liées à une situation de handicap en particulier : [celine.hanek@ekiwork.com](mailto:celine.hanek@ekiwork.com).

## **CGV EKIWORK**

### **Report et annulation :**

Il est possible de reporter une intervention sans frais de report au plus tard 20 jours avant l'intervention. Moins de 20 jours avant l'intervention, le report est facturé 40% (correspondant aux frais déjà engagés). 40% en plus du montant de l'intervention à reporter.

L'annulation d'une intervention prévue est facturée 100% du montant de l'intervention.

**Délai de règlement :** 30 jours

**Acompte :** 50% à la signature du devis